

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### BF IMPRESSIONS MURALES

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **BF IMPRESSIONS MURALES** (ci-après « le Vendeur ») et tout acheteur, qu'il soit une personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou non (ci-après « le Client »).

Elles définissent les conditions applicables à la vente d'imprimantes murales, de consommables, ainsi que des prestations associées telles que la formation, la maintenance et l'assistance technique.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur ces dispositions, sauf acceptation expresse et écrite du Vendeur.

#### 2. Nature des ventes et exclusion du droit de rétractation

L'imprimante murale commercialisée par le Vendeur est un équipement destiné à un **usage exclusivement professionnel**.

##### 2.1 Exclusion du droit de rétractation

Conformément à l'article **L.221-3 du Code de la consommation**, les achats effectués par un professionnel sont exclus du droit de rétractation. Par conséquent, toute commande confirmée est définitive et ne peut être annulée, sauf en cas de dérogation spécifique convenue par écrit entre le Vendeur et le Client. En cas d'annulation par le Client professionnel après la confirmation de la commande, l'acompte versé restera acquis au Vendeur à titre de compensation pour les frais engagés. Le Client professionnel ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'acompte.

Pour un particulier, un droit de rétractation de **14 jours** peut s'appliquer uniquement si l'imprimante est achetée pour un **usage personnel**. Toutefois, ce droit est **exclu** si :

- Le produit a été utilisé, installé ou monté.
- Le produit est fabriqué sur mesure ou personnalisé (article **L.221-28 du Code de la consommation**).

Dans le cas où le droit de rétractation s'applique, le retour du produit doit s'effectuer dans son emballage d'origine et en parfait état. Les frais de retour sont à la charge du Client. Une retenue de **7 % du montant total** pourra être appliquée pour couvrir les frais administratifs et de traitement.

### 3. Commande et engagement contractuel

Toute commande devient ferme et définitive dès validation par le Client, matérialisée par :

- La signature d'un devis ou la validation en ligne.
- Le versement d'un **acompte de 30 %** du montant total.

Aucune modification ou annulation ne sera acceptée après validation de la commande, sauf accord exprès du Vendeur.

### 4. Conditions de paiement et pénalités en cas d'impayés

Le prix est payable selon les modalités suivantes :

- **30 %** à la commande (acompte).
- **70 %** avant l'expédition ou à la livraison.

En cas de retard de paiement, des pénalités de **10 % par mois** seront appliquées conformément à l'article **L.441-10 du Code de commerce**. Une indemnité forfaitaire de **40 €** sera également exigée pour frais de recouvrement (article **D.441-5 du Code de commerce**).

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute livraison et tout service (formation, assistance, garantie) en cas de non-paiement.

### 5. Garantie et exclusions

L'imprimante murale bénéficie d'une garantie de **1 an**, couvrant les défauts de fabrication.

#### 5.1 Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas en cas de :

- Usure normale des consommables et pièces.
- Mauvaise utilisation ou absence d'entretien.

- Utilisation de consommables non agréés par le Vendeur.
- Intervention d'un tiers non agréé.
- Dommages causés par un choc, une surtension ou un sinistre.

Tout retour sous garantie doit être préalablement validé par le Vendeur et accompagné d'un rapport détaillé du dysfonctionnement.

## 6. Livraison et transfert des risques

La livraison s'effectue à l'adresse indiquée par le Client. Le transfert des risques intervient dès la remise du matériel au transporteur ou au Client.

Le Client doit vérifier l'état du produit à réception et signaler toute anomalie sous **48 heures**, avec preuves photographiques. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des retards dus aux transporteurs ou aux douanes.

## 7. Formation et assistance technique

L'achat de l'imprimante inclut une formation initiale. Toute formation complémentaire sera facturée selon un tarif défini par devis. L'assistance technique est réservée aux Clients ayant respecté les conditions de garantie et de maintenance.

## 8. Responsabilité du Vendeur

Le Vendeur garantit la conformité du matériel vendu mais ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Non-respect des consignes d'utilisation et d'entretien.
- Dommages liés à une mauvaise manipulation.
- Retard de livraison indépendant de sa volonté.

## 9. Propriété intellectuelle

Tous les documents, contenus, technologies et éléments visuels fournis par le Vendeur, y compris mais sans se limiter au logo, restent la propriété exclusive de **BF IMPRESSIONS MURALES**.

Il est formellement interdit au Client d'altérer, d'effacer, de dissimuler ou de modifier le logo du Vendeur présent sur le matériel (y compris l'imprimante murale) fourni. Cependant, le Client peut ajouter son propre logo sur d'autres surfaces de l'imprimante, à condition de ne pas interférer avec l'image de marque du Vendeur. Toute modification non autorisée pourrait entraîner des poursuites pour atteinte à la propriété intellectuelle, conformément aux articles **L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle**.

## 10. Règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord, toute contestation sera portée devant les **tribunaux du siège social du Vendeur**.

## 11. Acceptation des CGV

En validant un achat, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente.

